



Bibliothèque Léo-Pol-Morin

100, place de l'Église
Cap-Saint-Ignace, Québec
G0R 1H0
(418) 246-3037

Règlements

- 1. Abonnement GRATUIT.**
- La personne qui s'abonne le fait pour elle-même seulement et non pour tous les membres de sa famille. Lors de l'inscription ou du renouvellement d'abonnement, une pièce d'identité avec photo doit être présentée et une fiche doit être obligatoirement remplie sur les lieux même de la bibliothèque.
- Carte plastifiée **GRATUITE** : si l'abonné (e) perd cette carte, un coût de 2,00\$ sera exigé pour le remplacement.
- Durée du prêt : quinze (15) jours, c'est-à-dire deux (2) semaines.
- Chaque abonné (e), peut emprunter à la fois 2 livres, 1 revue et 1 CD ou 1 jouet.
- Prolongation du prêt : un appel téléphonique, sur le site Internet ou en se présentant à la bibliothèque. Pas plus de deux (2) prolongations, maximum un (1) mois.
- Il n'est pas possible de prolonger un livre suite qui a déjà plusieurs réservations d'avance (ex : nouveauté). Ce livre réservé doit être remis dès les deux (2) semaines écoulées.
- Réservation d'un livre : dès que l'abonné (e) a été appelé (e) pour l'aviser que le volume réservé est disponible, il (elle) a une (1) semaine pour venir le chercher. Si après une (1) semaine, l'abonné (e) ne s'est pas présenté (e), sa réservation est reléguée à la fin de la liste.
- L'amende est de 0.10¢ par bien culturel par jour d'ouverture : montant illimité.
Ex : 2 livres + 1 revue + 1 jouet = 4 biens culturels x 0.10¢ = 0.40¢ par jour d'ouverture en retard.
- Règlements pour les prêts entre les bibliothèques (P.E.B.) : Abonné(e)s et bénévoles. Des frais de 2\$ s'appliquent pour chaque document demandé et non réclamé. Pour tout retard, des frais de 0.50¢/ jour d'ouverture seront exigés. N'oubliez pas que si vous avez un P.E.B. entre les mains, c'est grâce à une bibliothèque prêteuse. Si nous voulons garder nos privilèges de bibliothèque emprunteuse, nous devons le même respect que nous exigeons d'elles.
- L'abonné(e) est seul(e) responsable des biens culturels empruntés. Pour les moins de 13 ans, les parents sont tenus entièrement responsables des biens culturels empruntés par leur(s) enfant(s).
- Les enfants du primaire devront être accompagnés d'un parent responsable pour le prêt d'un jouet.
- Livres et biens culturels perdus, abimés ou tachés, pochettes arrachées : une facture faite par la bibliothèque sera remise à l'abonné(e) responsable selon la valeur à neuf du bien culturel emprunté. Ce règlement s'applique autant aux usagers réguliers qu'aux bénévoles de la bibliothèque.

- 14.** Valeur agréée de remplacement des biens culturels, TPS et préparation matérielle comprises, voir les exemples suivants:
- Documentaires adultes : 38,92 \$
 - Romans adultes : 40,44 \$
 - Documentaires jeunes : 27,55 \$
 - Romans jeunes : 27,23 \$
 - Albums jeunes : 26,43 \$
 - Bandes dessinées jeunes : 28,98\$
- 15.** La bibliothèque se réserve le droit de suspendre un abonnement lorsque les règlements ne sont pas respectés ou qu'une amende demeure impayée.
- 16.** Ne pas réparer les livres à la maison : les rapporter à la bibliothèque et avertir la (le) responsable.
- 17.** Les biens empruntés doivent toujours être transportés dans un sac de plastique. Aucune sortie sans celui-ci et cette exigence s'adresse aux adultes et aux enfants.
- 18.** Le silence est demandé à la bibliothèque, c'est-à-dire le moins de bruit possible. Les personnes qui causent du désordre pourront être expulsées.
- 19.** La collaboration de chaque abonné(e) est indispensable au bon fonctionnement de notre bibliothèque.

Merci pour votre compréhension!

Les membres du comité exécutif de la bibliothèque

Heures d'ouverture

Consulter le calendrier du mois courant affiché à la porte de la bibliothèque pour vérifier les journées et heures d'ouverture ainsi que les activités spéciales.

Dimanche : 14 h 00 à 16 h 00 (sauf ceux fériés et de la période estivale)
Mardi : 13 h 00 à 15 h 00
Mercredi : 19 h 00 à 20 h 30
Vendredi : 19 h 00 à 20 h 30

Pour nous rejoindre : 418 246-3037

Notre site web : www.reseaubibliodisquebec.qc.ca/cap-saint-ignace